PREVENTIVE ART

REGLEMENT DU CONCOURS « ART ON Sweatshirt » 2025

1. L'organisateur

Est dénommé l'organisateur : le service HIV Berodung de la Croix-Rouge luxembourgeoise, dont le siège se trouve à L-2316 Luxembourg, 94, Boulevard du Général Patton (désigné ciaprès comme le « service HIV Berodung »).

Le service HIV Berodung organise le concours « **ART ON T-SWEATSHIRT** » et le vote en ligne dans le cadre de ses actions de sensibilisation en relation avec la journée mondiale du Sida.

2. Participants au concours

La participation au concours consiste en la remise d'un projet sous forme de dessin, visuels, slogans, écriture ou tout autre motif graphique en format A4 de bonne qualité, destiné à être imprimé sur des sweatshirts constituant une œuvre personnelle du participant (désigné ci-après comme le « projet »).

Ce concours est ouvert à toute personne résidant au Luxembourg ou dans les zones frontalières en France, Belgique, Allemagne. Sont exclus les membres du service HIV Berodung de la Croix-Rouge et membres du jury.

La limite d'âge est fixée selon différentes catégories :

- Jeunes (de 12 à 20 ans)
- Adultes (à partir de 21 ans)

3. Conditions de participation au concours

Détails techniques concernant les projets :

- Les projets doivent être rendus sur l'équivalent d'une feuille A4, à savoir 21 x 29,7 cm ou sous format PDF ou PNG de bonne qualité (résolution min 300 dpi).
- Les projets doivent être accompagnés du formulaire d'inscription ci-joint et remis aux organisateurs pour le vendredi 24 octobre 2025 au plus tard.
- Le **nom** ou toute autre **identification** du participant ne doivent **pas figurer sur le visuel** du projet.
- Les projets qui comportent un message à connotation discriminatoire envers une religion, une culture, une race, une ethnie, le sexe, le genre etc. ne seront pas acceptés ni exposés.
- Les projets qui impliquent une violation des droits d'auteur (par exemple : personnage de jeux vidéo ou dessin animé) d'une autre personne que l'auteur du projet ne seront pas acceptés ni exposés.







- Le message de prévention « MY PARTY, MY SAFETY! » doit figurer de manière lisible et visible sur le visuel.
- Afin de respecter l'esprit du concours, l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle pour générer l'intégralité d'un projet n'est pas souhaitée. Nous comptons sur l'honnêteté et l'intégrité des participants pour présenter des projets issus de leur proche démarche artistique.

Tous les projets reçus et conformes au règlement seront exposés lors de notre évènement annuel de solidarité (Journée mondiale du SIDA) le 1^{er} décembre 2025 (lieu et horaire encore à définir) et un défilé aura lieu avec les sweatshirt imprimés. Les projets feront également l'objet d'une exposition virtuelle visible sur les réseaux sociaux suivants (Facebook : HIV Berodung & DIMPS / Instagram : hiv_berodung / YouTube : hiv berodung) après l'évènement.

4. Remise des projets

Les projets doivent être accompagnés du formulaire d'inscription rempli ci-joint (LE TOUT EN MAJUSCULES ET DE FAÇON LISIBLE) et déposés ou envoyés à l'adresse suivante : **HIV Berodung 94 bvd Patton, L-2316 Luxembourg** au plus tard le **24 octobre 2025,** le cachet de la poste faisant foi.

Ils peuvent également être envoyés en version informatique PDF ou PNG en bonne résolution (résolution min 300 dpi) par email à : prevent.hivberodung@croix-rouge.lu sans oublier de joindre le **formulaire d'inscription**.

!! Si un e enseignant e se charge d'envoyer les projets des élèves participants, il elle doit nommer chaque projet et formulaire avec le nom de ce dernier afin de déterminer à qui appartient le projet.

5. Propriété des œuvres

Par leur participation au concours, les auteurs des projets et/ou leur représentant légal cèdent irrévocablement et gratuitement tous les droits patrimoniaux de leurs œuvres au service HIV Berodung et acceptent irrévocablement les utilisations suivantes pour le futur : impression et diffusion gratuite de ces œuvres dans le cadre de la politique de prévention du VIH menée par le service HIV Berodung, sur quelque support que ce soit.

Le service HIV Berodung se charge de l'édition et de l'impression des projets retenus par le jury.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout projet qui ne remplirait pas les conditions visées sous le présent point.







6. Le jury

Le jury est composé au minimum de membres du personnel du service HIV Berodung, d'un représentant de la communication Croix-Rouge, de « Cap4Lap » et de « Post Luxembourg ».

7. Les Prix du jury

Le jury désignera et retiendra en toute indépendance les projets pour l'impression.

Les projets retenus pour l'impression par le jury seront également édités et imprimés sur des sweatshirts (sur le torse) et utilisés dans le cadre de la politique de prévention du VIH du service HIV Berodung au Luxembourg.

Les **4 lauréats seront** déterminés par délibération du jury dans chacune des catégories. Chaque projet retenu par le jury se verra attribuer un prix (ex. IPad, Airpods, etc.) dans la limite d'**1 prix par gagnant physique**.

8. Prix Facebook

En parallèle du concours, le service HIV Berodung organise un vote en ligne sous la forme d'un « like » / « j'aime » sur les projets retenus exposés sur la page Facebook HIV Berodung & DIMPS pour déterminer le·la gagnant·e du « Prix Facebook » (toutes catégories confondues).

Le·la gagnant·e du « **Prix Facebook** », toutes catégories confondues, sera celui dont le projet aura récolté le plus de « like »/« j'aime » sur la page Facebook **HIV Berodung & DIMPS** pendant la durée du vote en ligne. En cas d'égalité des votes, l'équipe du service tranchera et choisira le gagnant du « **Prix Facebook** ».

Le·la gagnant·e du prix recevra un prix et son projet sera également édité et imprimé sur un sweatshirt.

Le vote en ligne débute le mercredi **29.10.2025** à 9h00 et se clôture le mardi **04.11.2025** à 16h00.

9. Lot de participation

La participation au vote en ligne sur Facebook donne automatiquement accès à un tirage au sort parmi tous les votants qui permet de gagner un lot de participation.

Le la gagnant e du « Lot de participation » sera tiré au sort parmi tous les participants au vote en ligne. Le tirage au sort se fera lors de la remise des prix le 1er décembre. Le gagnant sera contacté quelques jours après l'évènement par message Facebook par HIV Berodung & DIMPS.







Toutefois, Le·la gagnant·e du tirage au sort **ne peut être un membre du personnel du service** HIV Berodung (les membres du service peuvent voter mais sont exclu du tirage au sort).

10. Remise des prix

Sous réserve que les mesures sanitaires applicables à cette date le permettent, la remise des prix se fera en présentiel et aura lieu le 1^{er} décembre (lieu et horaire encore à définir). Les gagnants du concours seront contactés par téléphone ou email par le service HIV Berodung et informés des derniers détails concernant la remise des prix.

11. Lots gagnants du concours

Les lots, des différentes catégories, sont offerts par nos sponsors « CAP4LAB » et « Post Luxembourg ».

12. Protection des données / RGPD :

Toutes les données personnelles fournies directement au service HIV Berodung dans le cadre du concours ne sont recueillies, traitées et conservées uniquement par le service HIV Berodung et ce, pour la seule fin du concours et de la remise des prix. Les données des personnes dont les projets ne seront pas retenus seront automatiquement supprimées.

Les données personnelles fournies au service HIV Berodung dans la cadre du vote en ligne ne sont recueillies, traitées uniquement par le service HIV Berodung et ce, pour la seule fin du tirage au sort. Elles ne seront pas conservées.

13. <u>Informations supplémentaires</u>:

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Romain Spitaleri ou Nadja Lamesch au 2755 4500 ou par email : prevent.hivberodung@croix-rouge.lu





